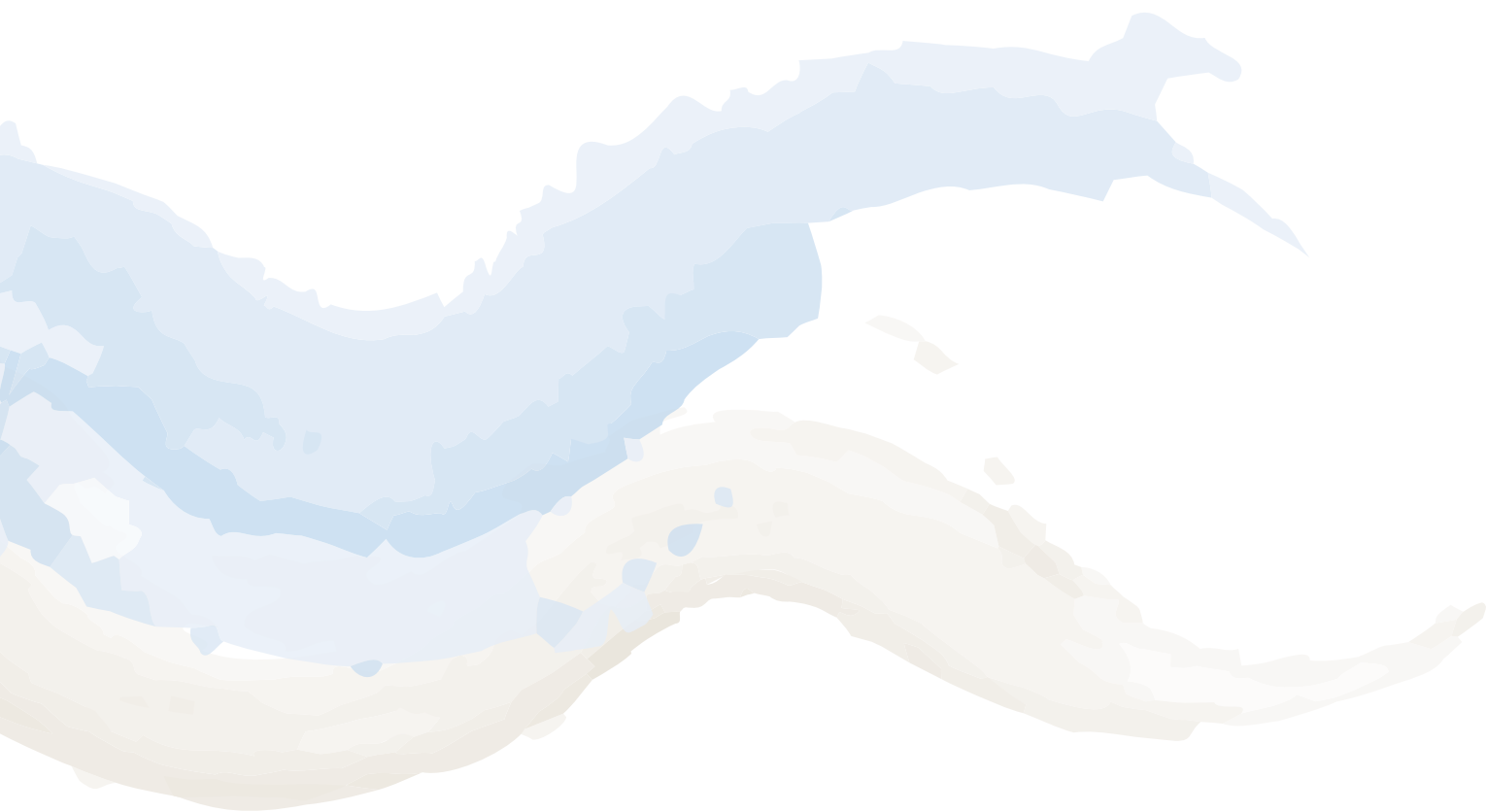


PROGRAMME  
**AFFLUENTS**  
**MARITIME**



GUIDE DU DEMANDEUR





## DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme Affluents Maritime 2023-2025 offre un financement à des organismes pour la réalisation de projets favorisant le développement durable et la santé environnementale des affluents du Saint-Laurent. Ces derniers doivent contribuer directement à la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi qu'à la pérennité des ressources et des usages du Saint-Laurent et du Québec maritime.

Les dynamiques naturelles et anthropiques du fleuve Saint-Laurent sont largement influencées par ses affluents. Ces cours d'eau tributaires font tous l'objet d'un plan directeur de l'eau (PDE) dont l'élaboration et la mise en œuvre sont coordonnées par un organisme de bassins versants (OBV). Aussi, ce programme mise d'abord sur la réalisation d'actions répondant aux objectifs ciblés dans les plans directeurs de l'eau.

Il finance également des projets répondant aux priorités établies au sein d'autres plans reconnus et émanant d'une volonté du milieu.

Le Programme Affluents Maritime du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) est coordonné par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et financé par le gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la vision maritime provinciale.



## ORGANISMES ADMISSIBLES

Les organismes publics et privés sont admissibles au soutien financier du Programme Affluents Maritime. **Les particuliers ne sont pas admissibles.**

## PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissibles au Programme Affluents Maritime, les projets proposés doivent répondre aux critères suivants:

- › Répondre clairement à au moins l'un des objectifs du plan directeur de l'eau d'un organisme de bassins versants<sup>1</sup> ou à l'un de ceux d'une autre planification régionale soutenue par le milieu<sup>2</sup>
- › Faire la démonstration du/des impact(s) attendu(s) sur le Saint-Laurent ou sur le territoire maritime
- › Être réalisés sur l'un des territoires d'intervention ciblés par le programme
- › Être multipartenariaux

Tous les projets ou activités découlant d'une obligation légale ne sont pas admissibles au programme.

## TERRITOIRES D'INTERVENTION

### 1 AFFLUENTS NAVIGABLES DU SAINT-LAURENT

Sont considérés les cours d'eau définis comme territoires maritimes aux côtés du fleuve Saint-Laurent: le fjord du Saguenay, la rivière Saint-Maurice et les portions québécoises des rivières des Outaouais et Richelieu.

### 2 AFFLUENTS NON NAVIGABLES DU SAINT-LAURENT

Sont considérés tous les autres cours d'eau tributaires du fleuve ou du Golfe du Saint-Laurent.

### 3 TRIBUTAIRES DES AFFLUENTS NAVIGABLES DU SAINT-LAURENT

Sont considérés les cours d'eau tributaires du fjord du Saguenay, de la rivière Saint-Maurice, et des portions québécoises des rivières des Outaouais et Richelieu.

1. Pour déterminer quel(s) organisme(s) de bassins versants est/sont concerné(s) par le territoire ciblé, consultez le [site Internet du ROBVO](#).
2. Par exemple: Plan de gestion intégré régional (PGIR), Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE), Plan de conservation de ZICO, Plan directeur de l'eau de municipalité, etc. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez communiquer avec un responsable du programme.

# AGIR EN AMONT : LES CHAMPS D'INTERVENTION

Les projets financés par Affluents Maritime doivent s'inscrire dans l'un des champs d'intervention suivants. Les types et exemples de projets évoqués ci-après doivent être réfléchis en fonction de leur impact sur le Saint-Laurent ou ailleurs sur le territoire maritime.

## PROTECTION - CONSERVATION

---

### Financement maximum - 300 000 \$

---

Les projets de cette nature visent à maintenir l'intégrité des habitats et des espèces associées.

#### EXEMPLES

- › prévention, contrôle ou éradication d'espèces exotiques envahissantes
- › plans de conservation de milieux humides
- › protection de milieux riverains stratégiques
- › conservation de corridors écologiques aquatiques ou terrestres

## MISE EN VALEUR - ACCÈS

---

### Financement maximum - 300 000 \$

---

Les projets de cette nature contribuent à mettre en valeur ou à faciliter l'accès au territoire maritime (embouchure d'un affluent du Saint-Laurent / affluent navigable). L'aménagement de sentiers littoraux, de structures d'observation ou de panneaux d'interprétation entre dans cette catégorie.

## RESTAURATION

---

### Financement maximum - 300 000 \$

---

Les projets de cette nature visent à restaurer un milieu dégradé, à lui redonner ses fonctions, ainsi qu'à agir sur les causes responsables de la dégradation d'un milieu.

#### EXEMPLES

- › aménagement d'infrastructures naturelles de contrôle de l'érosion
- › création d'habitats
- › aménagement faunique
- › aménagement de corridors écologiques aquatiques ou terrestres
- › retrait d'installations en zones sensibles
- › restauration de dynamiques hydrogéomorphologiques naturelles
- › restauration de milieux humides et hydriques dans l'espace de liberté des cours d'eau ou dans les plaines inondables de faibles courants
- › aménagement de bandes riveraines





## MOBILISATION - SENSIBILISATION

---

### Financement maximum - 75 000 \$

---

Les projets de cette nature visent à sensibiliser, susciter une mobilisation de même qu'un changement de comportement des citoyens et usagers vis-à-vis d'une ou plusieurs problématiques ou enjeux affectant le Saint-Laurent ou l'un de ses tributaires et dont les impacts se répercutent sur celui-ci ou sur le territoire maritime.

#### EXEMPLES

- › sensibilisation de propriétaires d'embarcation à l'importance du lavage afin d'éviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ou à l'impact de la vitesse sur le batillage et l'érosion des berges
- › sensibilisation d'utilisateurs de VTT à ne pas circuler sur les berges

## ACQUISITION DE CONNAISSANCES

---

### Financement maximum - 75 000 \$

---

Les projets d'acquisition de connaissance sont acceptés dans la mesure où ils correspondent à une première phase d'un projet d'intervention terrain qui sera réalisé l'année suivante.

#### EXEMPLES

- › identification de zones de dépôt et de transport des sédiments
- › inventaire de sites sensibles à l'érosion
- › caractérisation d'écosystèmes riverains sensibles
- › cartographie de dynamiques fluviales

## AUTRE

Tout autre projet structurant dont les interventions sont susceptibles de **contribuer à la pérennité des écosystèmes, des ressources et des usages** du Saint-Laurent (ou ailleurs sur le territoire maritime) est aussi admissible. Avant de soumettre sa demande, l'organisme intéressé est invité à contacter la personne responsable du programme afin de valider son orientation.

## DURÉE DES PROJETS

Affluents Maritime est un programme de financement annuel. Les propositions soumises doivent donc se dérouler entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars d'une même année financière. Les projets doivent être réalisés en une seule année, débutant au moment de la confirmation du financement et se terminant au dépôt du rapport final. Chaque phase devra faire l'objet d'une demande de financement distincte pour l'année visée.

## SOUTIEN FINANCIER

Le montant de l'aide financière accordée pourra couvrir jusqu'à 75% des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 300 000 \$.

Le 25% restant devra être composé d'un **minimum de 10% de contribution en espèces**.

Les contributions en espèces peuvent provenir de l'organisme demandeur et des organismes partenaires du projet. Elles ne doivent cependant pas provenir du Gouvernement du Québec.

Le Programme Affluents Maritime dispose d'une enveloppe financière annuelle de 900 000 \$ à 1 500 000 \$. L'aide financière sera allouée sur la base des projets soumis et en fonction des fonds disponibles.

## COÛTS ADMISSIBLES

Seules les dépenses directes et jugées essentielles à la réalisation du projet sont admissibles. Elles incluent les déboursés réels engagés et les contributions en nature (prêt d'équipement ou de salles, etc.).

### SONT ADMISSIBLES

- › Les salaires et charges sociales  
les frais de déplacement et d'hébergement
- › Les frais de recrutement; les honoraires  
et contrats de service professionnels
- › Les frais de formation
- › Les fournitures de bureau et les frais postaux;  
les taxes
- › Les frais de location d'équipement et de salles  
de conférence; les frais d'aménagement  
directement liés au projet
- › 10% de frais d'administration

### SONT INADMISSIBLES

- › Les dépenses non directement liées à la réalisation  
du projet ou non justifiées
- › Les dépenses d'acquisition de terrains et de bâtiments
- › Les frais de projets de Recherche et Développement
- › Les frais de cotisation des membres et d'abonnements

Dans les cas où les travaux et services sont réalisés à contrat par des ingénieurs, des architectes, des arpenteurs-géomètres, des notaires ou des avocats, les coûts sont compensés jusqu'à concurrence des taux applicables en vertu des tarifs d'honoraires suivants:

- › Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes  
(RLRQ, chapitre C-65.1, r.9)
- › Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des arpenteurs-géomètres  
(RLRQ, chapitre C-65.1, r.10)
- › Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des avocats ou des notaires  
(RLRQ, chapitre C-65.1, r.11)
- › Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs  
(RLRQ, chapitre C-65.1, r.12)

# PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Les projets étant menés sur un an, le suivi et l'évaluation des retombées sont de la responsabilité de l'organisme. Même s'il dépasse du cadre annuel imposé, vous devez préciser en 5.1 la façon dont ce suivi sera fait afin d'assurer la pérennité des interventions réalisées. Le FASL se réserve le droit de procéder à des vérifications aléatoires.

## PROCESSUS DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez débiter le processus pour une demande de soutien financier dès maintenant. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de préadmission et le transmettre au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec à l'adresse [programmes@robvq.qc.ca](mailto:programmes@robvq.qc.ca).

Vous recevrez par la suite une invitation à rejoindre la page SharePoint du Programme Affluents Maritime. Vous aurez ainsi accès au formulaire d'appel à projets et au guide du demandeur. Cette étape n'est pas garante de l'acceptation de votre projet.

Vous pourrez aussi téléverser les documents demandés directement dans votre dossier projet.

Pièces à joindre exigées :

- ✓ Si la personne autorisée à signer n'est pas le (la) directeur(trice) ou président(e) de l'organisme : résolution de l'organisme demandeur autorisant la personne identifiée à signer la demande et l'entente
- ✓ Lettres d'appui pour chaque partenaire\* chaque lettre doit confirmer le rôle, les responsabilités et les engagements monétaire et/ou non monétaire du partenaire
- ✓ Avis d'arrimage au plan directeur de l'eau (un modèle est fourni sur la page Web du programme) ou lettre d'appui de l'organisme responsable de la planification visée par le projet attestant de l'objectif auquel ce dernier répond
- ✓ Si le projet requiert une intervention en territoire privé : formulaire de consentement des travaux
- ✓ Carte de l'emplacement du projet

**Toute demande incomplète pourra être rejetée.**

## PROCESSUS D'ANALYSE

Il vous faut prévoir **entre 8 à 12 semaines ouvrables** pour l'analyse de votre demande de financement. À l'issue de celle-ci, il est possible qu'il vous soit demandé de procéder à certains ajustements.

Les projets admissibles, dont les dossiers sont complets et conformes aux exigences du programme, seront évalués en regard des critères suivants, en ordre d'importance :

- 1 LES RETOMBÉES MESURABLES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE MARITIME
- 2 LA PERTINENCE DES INTERVENTIONS PROPOSÉES VIS-À-VIS DE LA PROBLÉMATIQUE
- 3 LE SOUTIEN AU PROJET DE LA PART DES INTERVENANTS DU MILIEU ET LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET
- 4 LA PÉRENNITÉ DES INTERVENTIONS QUI SERONT RÉALISÉES
- 5 LA FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DU PROJET

### NOTES

À qualité équivalente, les projets répondant à un objectif d'un plan directeur de l'eau seront priorisés. Les propositions de projet en phase 2 dont les phases 1 ont été concluantes seront se verront aussi attribuer une priorité de financement.



## ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS

Les organismes intéressés à déposer une demande de financement sont invités à communiquer avec la personne responsable du programme par courriel à l'adresse [programmes@robvq.qc.ca](mailto:programmes@robvq.qc.ca).



[robvq.qc.ca](http://robvq.qc.ca) > [info@robvq.qc.ca](mailto:info@robvq.qc.ca)

870 avenue de Salaberry, bureau R35  
Québec (Québec) G1R 2T9

Téléphone: 1 418 800-1144